

Les échanges entre Proudhon et Michelet : fédérations ou fédéralisme ?*

Georges Navet
Université Paris 8

Résumé : Après avoir analysé les trois phases des rapports entre Proudhon et Michelet et souligné l'importance pour le premier de la rencontre de 1851, l'article se focalise sur ce qui ne peut avoir été qu'un croisement entre les deux auteurs, et surtout sur les réticences, plus ou moins explicites, de l'anarchiste fédéraliste à l'égard de la manière qu'a l'historien républicain de comprendre le mouvement des fédérations. Le point crucial est que les fédérations michelettiennes sont portées par une exaltation et un enthousiasme qui les entraînent vers une unité fusionnelle (la nation), débordent les réalités (notamment celle du travail) sans être capables de les réorganiser en profondeur et s'avèrent impuissantes à se pérenniser. Se voulant plus réaliste, Proudhon voit dans ces fédérations un mouvement spontanément fédéraliste contenant une réorganisation virtuelle du monde du travail par le bas, un mouvement que donc le haut (le gouvernement) ne pouvait que s'efforcer de refouler et dont à aucun moment il n'a pu être le simple « greffier » comme le voulait Michelet.

Mots-clés : Proudhon, Michelet, Révolution, fédérations, fédéralisme.

Trois phases se succèdent dans les rapports entre Proudhon et Michelet.

1/ La première, qui va de 1838 à 1851, se caractérise par une forte asymétrie. Proudhon lit Michelet, rien ne prouve que Michelet lise Proudhon à cette époque, et même qu'il connaisse ses thèses autrement que par ouï-dire lorsqu'il les égratigne dans *Le Peuple*. Par ailleurs, comment le déjà célèbre historien aurait-il pu distinguer dans la foule qui se pressait à ses leçons du Collège de France l'auditeur anonyme et du reste peu enthousiaste qu'était le Bisontin ?

2/ Le tournant a lieu en mars 1851; s'instaure une période d'échanges épistolaires

* Ces pages reprennent le texte d'une intervention faite le 9 novembre 1990 lors du Colloque international « Proudhon (1809-1865): Fédération... Fédéralisme » qui eut lieu à Besançon (8 et 9 novembre 1990) et à La Chaux-de-Fonds (10 novembre 1990). Voir aussi, sur le sujet, Chantal Gaillard, « La correspondance de Proudhon avec Michelet », in *Proudhon : sa correspondance et ses correspondants*, Cahiers de la Société P.-J. Proudhon, 1994, p. 57 et sq. [Note de l'éditeur : Cet article est une version revue et corrigée du texte de l'auteur publié en 1995 in : *Archives proudhoniennes*, Société P.-J. Proudhon, Paris, p. 23-44].

et de rencontres¹, qui atteint très vite son acmé, et dont l'intensité va aller décroissant.

3/ On ne peut parler de rupture: les rapports plutôt s'effilochent au milieu des années 50. Les deux hommes continuent à s'envoyer leurs publications, mais les échanges épistolaires s'espacent, jusqu'à cesser après 1860.

Il n'y eut pas de polémique, pas de brûlot analogue à *Misère de la philosophie* ou à *Nietzsche contre Wagner*, pas même de texte publié où l'un décortiquerait longuement et explicitement un écrit de l'autre.

Sans doute y eut-il une véritable amitié entre les deux hommes, qui retint Proudhon, en dépit par exemple de ses réserves sur l'« érotique » de Michelet, d'exprimer publiquement son désaccord avec un livre tel que *La Femme*. Quant à Michelet, comment expliquer qu'il tienne à publier dans la Préface de 1868² à son *Histoire de la Révolution française* la lettre que lui adressa le « grand socialiste » à ce propos, sinon à la fois comme un hommage à l'ami disparu, et une nouvelle preuve que l'élan des Fédérations de 1790, unanime en lui-même, faisait toujours soixante ans plus tard l'unanimité sur lui, sa place centrale et son caractère unificateur ?

Demeure pourtant une certaine dissymétrie des apports. Proudhon reconnaît avoir appris de Michelet, alors que ce dernier semble surtout chercher confirmation de l'impact de ses idées sur un esprit qu'il fait plus qu'estimer.

Les routes ne font que se croiser. Les deux opérateurs intellectuels du rapprochement auront incontestablement été la condamnation du jacobinisme et l'intérêt pour cet acteur collectif qu'est le peuple. Si marqué qu'il ait pu être par Michelet, Proudhon développe en fin de compte une toute autre logique que lui, une toute autre vision de l'espace socio-politique... Le problème est que cette divergence n'est jamais complètement explicitée comme telle: jamais Proudhon n'affirma sa conception en l'opposant à celle de Michelet, ni, en sens inverse, Michelet en s'opposant à Proudhon.

Après avoir brièvement retracé les trois phases de relations entre les deux hommes, nous nous efforcerons de dégager ce qui différencie leurs logiques, sur l'exemple privilégié des Fédérations et du fédéralisme. Nous laisserons de côté l'autre point fondamental de divergence, la question de la place et du rôle des femmes, qui demanderait une autre étude.

¹ « Visite de Michelet, professeur d'Histoire à Paris », note Proudhon le 29 octobre 1851 (Carnets de P. J. Proudhon, texte établi par Pierre Hautmann, t. 4, Carnet n° 9, 215, Marcel Rivière & Cie, Besançon, 1974, p. 379). Rappelons que Proudhon est alors emprisonné.

² Celle qui, dans l'édition de 1869, est placée au début du tome III. La lettre concernée est celle d'avril 1851. Dans l'édition Pléiade, établie par G. Walter, de l'*Histoire de la Révolution française*, la « Préface de 1868 » se trouve t. II, p. 999 et sq.

1. Les trois époques d'une relation intellectuelle

I

L'Académie de Besançon, en proclamant Proudhon boursier de la Pension Suard (août 1838), entendait que le lauréat continuât ses études à Paris. Non sans réticence, Proudhon obtempérait en novembre, et allait écouter quelques professeurs de spécialités diverses. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est guère enthousiasmé par Michelet: « médiocre éloquence [...] style négligé [...] arbitraire dans l'appréciation des choses et des faits, beaucoup de vague et peu de solidité »³. Il retourna néanmoins l'entendre en janvier 1840. Il note, le 16 janvier: « ses leçons ne sont ni travaillées, ni préparées, ni seulement méditées. Il passe une heure à débiter des généralités métaphysiques »⁴.

Le 20, il parlera de « leçons débitées dans un style fatigant, haché, saccadé, sans facilité ». Il se promet de revenir le 23, à seule fin d'apprendre qui est le « personnage plus grand que César, Alexandre et Napoléon » que le professeur a promis de présenter ce jour-là ; il est quasiment certain que ce sera la dernière fois⁵.

Mais il s'avéra que le « personnage » en question était le « peuple », ce qui amena Proudhon à persévérer dans la fréquentation des cours de Michelet et à lire ses livres... Il évoquera Vico dans *Qu'est-ce que la propriété?*⁶, et de nouveau dans son *Deuxième mémoire. Lettre à M. Blanqui sur la propriété*, qui est de 1841⁷. Il puise son savoir dans les *Principes de la philosophie de l'histoire, traduits de la Scienza nuova*, que Michelet avait fait paraître en 1827, ou dans les *Œuvres choisies* de l'auteur napolitain que le même avait proposées au public en 1835.

Mais il ne s'agit là que du Michelet traducteur. Le *Deuxième mémoire* montre que ses réserves sur le style oral de l'enseignant, n'ont pas empêché Proudhon d'entreprendre la lecture de l'auteur. *Les Origines du droit français* y sont plusieurs fois citées⁸, que l'étudiant réticent a lu en janvier et février 1840, comme l'*Introduction à l'histoire universelle* et l'*Introduction à la Science Nouvelle* de Vico⁹. « J'ai lu dans le temps votre livre du *Prêtre*, auquel vous devez croire que je donne tout à fait les mains ; j'ai lu également le livre du *Peuple*. Je possède les *Origines du droit français*, *Vico* et la *vie de Luther* [...]. Je suivais vos

³ *Cahier* n° 4 in 4°, cité par Pierre Hauptmann p. 173 (note) de son *Pierre-Joseph Proudhon, Sa vie et sa pensée*, Beauchesne, 1982.

⁴ *Cahier* XI in 8°, cité par Pierre Hauptmann, *ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Page 333 de l'édition M. Rivière.

⁷ Page 55 de l'édition M. Rivière.

⁸ Édition Rivière, p. 56 (note), p. 62 (note), p. 66 (texte et note). Michelet publia *Les Origines du Droit français cherchées dans les symboles et formules du droit universel* en 1837; s'y conjuguent les influences de Jakob Grimm et de G.B. Vico.

⁹ Voir P. Hauptmann, *op. cit.*, note 25, p. 173. Cf. aussi note 15, p. 249, sur Proudhon lecteur de Vico.

leçons en 1838, 39, 40, 41, 42 ; - vous jugez d'après cela que je connais assez bien mon Michelet », écrira plus tard Proudhon à son nouvel ami¹⁰.

L'intérêt pour le « personnage » du peuple joua un rôle incitateur, mais aussi, au-delà du peuple proprement dit, l'intérêt pour le collectif en général et les manières dont il se structure, comme en témoignent ces lignes de 1843 :

Dans le cours qu'il a fait cette année, le savant Michelet, professeur d'histoire [...], a eu pour objet de séparer l'*organisme* du *mécanisme* dans la société. J'ignore comment M. Michelet distingue et définit ces deux choses, n'ayant pas eu l'avantage de profiter de ses intéressantes leçons : mais, en nous reportant à la théorie sérieuse, nous dirons, en général, que l'organisation diffère du mécanisme, comme la série composée diffère de la série simple, c'est-à-dire, par la multiplicité du foyer, du centre de mouvement, ou du point de vue¹¹.

Nous l'avons dit, Michelet de son côté ne pouvait guère repérer parmi son auditoire du Collège de France un jeune bisontin totalement inconnu. Mais il y eut, en 1840, l'éclat de *Qu'est-ce que la propriété?*. L'historien écrit en 1846 dans *Le Peuple* : « quant au communisme, auquel je reviendrai, un mot suffit. Le dernier pays du monde où la propriété sera abolie, c'est justement la France. Si, comme disait quelqu'un de cette école, « La propriété n'est autre chose que le vol », il y a ici vingt-cinq millions de voleurs, qui ne se dessaisiront pas demain »¹².

Proudhon, réduit à l'anonyme « quelqu'un » d'une école, est pour le moins hâtivement assimilé à un communiste. Il relèvera ce qu'il appelle un « persiflage » quelques mois plus tard dans les *Contradictions économiques*, en ajoutant que loin de rougir de sa formule de 1839, il s'en fait gloire et bannière¹³.

Michelet avait-il lu *Qu'est-ce que la propriété?* ? S'il l'a fait, il l'a fait très vite, ou bien a oublié. On ne trouve aucune trace de Proudhon, ni aucune allusion dans son « Journal » avant le 1^{er} août 1848, où il notera : « Discours barbare de Proudhon »¹⁴. L'allusion de

¹⁰ Lettre à Michelet du 2 mai 1851, datée de la Conciergerie, *Correspondance*, t. XIV, p. 167. *Du prêtre, de la femme, de la famille*, parut en 1845.

¹¹ *De la Création de l'ordre dans l'humanité ou Principes d'organisation politique*, § 548, p. 423.

¹² *Le Peuple*, 1^o partie, VII (Collection Champs / Flammarion, introduction et notes de P. Viallaneix, 1974, p. 135 – 136).

¹³ Voir par exemple à ce sujet la note de Paul Viallaneix, p. 136 de son édition du « Peuple » citée à la note précédente.

¹⁴ *Journal de Michelet*, T. I (1828-1848), texte établi par Paul Viallaneix, Gallimard, 1959. Est visée la défense que fit Proudhon le 31 juillet devant l'Assemblée et contre Thiers, de sa proposition de remise d'un tiers sur les loyers et fermages, durant 3 ans ; il s'agissait en fait « d'en finir » avec la question sociale, c'est-à-dire avec la propriété.

1846 reconnaît moins un auteur qu'elle ne répertorie un slogan ; et Proudhon a si bien compris que le procédé lui déniait la qualité d'auteur, qu'il revendique hautement la paternité de la formule : « M. Michelet pouvait me nommer sans que je rougisse ; la définition est la mienne, et toute mon ambition est de prouver que j'en ai compris le sens et la portée. *La propriété, c'est le vol*. Il ne se dit pas en mille ans deux mots comme celui-là ».

Cette querelle est-elle la raison pour laquelle les *Carnets* ne dénotent aucune tendresse particulière pour le professeur, dont le nom apparaît le plus souvent noyé au centre de listes de célébrités que Proudhon épingle d'un trait unique ? Ainsi, en octobre 1846, Lamartine, Hugo, Dumas, Balzac, Michelet, Thiers, Guizot, Cousin sont-ils désignés en bloc comme littérateurs « religieux et monarchiques »¹⁵. En avril 1847 est enregistrée « l'apparition simultanée des histoires de la Révolution par L. Blanc, Lamartine et Michelet ». Le premier manque, selon Proudhon, de science; le deuxième n'est qu'un romancier ; le troisième est un « mystique »¹⁶. En décembre, il se plaint de la « rhétorique fatigante » de Chateaubriand, Lamennais, Lamartine et Michelet, et voit en ce dernier un déclamateur et un flagorneur de la jeunesse¹⁷. Lorsqu'en janvier 1848 le cours de Michelet au Collège de France est suspendu, il s'écrie : « voilà la trinité à bas : Mickievicz, Quinet, Michelet, trois mystiques, véritables empaumeurs de niais : le premier illuminé, le deuxième écervelé, le troisième, fou »¹⁸.

II

Le ton ne change qu'à partir du moment où le « fou » lui envoie, en mars 1851, les cinq premiers tomes de son *Histoire de la Révolution française* : « il définit la révolution de 89, réaction de la justice contre la loi de grâce, ce qui est très juste »¹⁹, note Proudhon. Et dans le post-scriptum qu'il ajoute la même année à ses *Confessions d'un révolutionnaire* de 1849, il écrira : « dans ses écrits révolutionnaires, le grand historien Michelet achève de dévoiler le mystère doctrinaro-jacobin, et prophétise l'avènement du peuple »²⁰. Le « fou » est devenu « grand historien », et loué pour deux choses : 1/ la dénonciation du caractère artificiel (machinique) du jacobinisme, dont l'apparition suppose qu'ait été cassée la spontanéité populaire ; 2/ la foi néanmoins gardée envers les possibilités et l'avenir de ce même peuple. Michelet, brusquement, se détache pour Proudhon de la masse des républicains et des « déclamateurs ».

Et de la Conciergerie, où il est détenu, il adresse une longue lettre au « grand historien », que celui-ci reproduira in extenso dans sa « Préface de 1868 ».

¹⁵ *Carnets* de P.J. Proudhon, texte établi par P. Hauptmann, I, 1843-1846 (M. Rivière, 1960), IV, 27 (p. 365).

¹⁶ *Carnets*, éd. citée, t. 2 (1961, p. 74, carnet n° 4, 162).

¹⁷ *Ibid.*, p. 223 (carnet n° 6, 19).

¹⁸ *Ibid.*, p. 343 (carnet n° 6, 187).

¹⁹ *Carnets*, éd. citée, t. 4, p. 200 (carnet n° 9, 8-9).

²⁰ Ed. M. Rivière, p. 370.

Il y dit son « admiration » : « enfin la Révolution française sort de la légende, du roman, du factum et du pamphlet ; elle arrive à l'histoire »²¹. La voici « débarrassée, rendue insolidaire de ses meneurs », de telle façon qu'en apparaît le véritable acteur, la nation, qui « est autre chose qu'une collection d'individus, c'est un être sui generis, une personne vivante, une âme consacrée devant Dieu »²².

Pour être sincère, l'admiration n'acquiert toutefois sa pleine force et son véritable sens qu'en étant reconduite à ce qui la justifie et lui donne sa profondeur : « vous avez résolu ce problème difficile, celui que je me proposais à moi-même, quand je me demandais ce que devait être une histoire de la Révolution »²³. Le mieux placé pour apprécier est assurément celui qui s'est posé les mêmes questions et s'orientait déjà vers les mêmes réponses ; le risque qui consisterait, en poussant trop de ce côté, à réduire Michelet à n'être qu'un précurseur ou un double chanceux de Proudhon, est neutralisé du fait que ce dernier prend soin de préciser ce qui, sur le fond d'un souci commun, le distingue de l'ex-professeur au Collège de France : lui, Proudhon, n'est pas un érudit, il ne découvre pas, il analyse et approfondit « ce que d'autres ont constaté et mis en lumière ». A Michelet l'abondance de la poésie plus que la compréhension de l'intelligence ; à Proudhon, s'auto-définissant « l'homme le moins mystique qui soit au monde, le plus réaliste, le plus éloigné de toute fantaisie et enthousiasme », l'étude des lois de formation, de développement, de vie, de pensée et d'action de cet être collectif, que le public aura vu agir, souffrir, combattre, etc., dans la narration de Michelet.

S'esquisse comme un partage des tâches, où l'ouvrage de l'historien devient « la meilleure préparation » que Proudhon aurait « pu souhaiter à (s)es lecteurs » : sans rien ôter à Michelet, la lettre n'en affirme pas moins avec force que Proudhon lui aussi est un auteur, qui a, sinon un champ d'études propre, du moins une manière propre de l'aborder. Ainsi peut-elle se terminer par une partie qui revient sur l'allusion de 1846, et effectuer à ce propos une mise au point ferme:

La propriété a sa racine dans la nature de l'homme et la nécessité des choses [...], mais la propriété sans contrepoids, sans engrenage, aboutit droit où je dis, et devient vol et brigandage [...]. C'est pour cela que je cherche dans la création de garanties sociales et mutuelles un contrepoids à la propriété [...] voilà ce que vous avez, vis-à-vis de moi, le tort de méconnaître²⁴.

²¹ *Histoire de la Révolution française*, Gallimard, Pléiade, 1952, t. II, Appendice, Préface de 1868, p. 1001.

²² *Ibid.* C'est Proudhon qui souligne.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*, p. 1003. On notera aussi qu'en se revendiquant « analyste », Proudhon se place, en bonne typologie michelettienne, du côté des élites, qui disposent de l'esprit d'analyse, et non du côté du peuple, qui dispose de l'esprit de synthèse. Il reste que Proudhon pourrait tout autant que Michelet se prétendre lieu de jonction des deux esprits : élite par sa formation, peuple par son origine.

La lettre affirme à la fois que les chemins des deux auteurs sont différents, et qu'ils convergent sur la « grande révélation du XIX^e siècle » qu'est la découverte de la spécificité de l'être collectif.

Il n'y a aucune raison de mettre en doute la sincérité de Proudhon ; il a été vivement impressionné, parce que ce livre a cristallisé les éléments d'une réflexion qu'il menait de son côté. C'est donc bien en termes de rencontre ou de croisée de chemins qu'il convient de penser l'événement. Il reste que si l'*Histoire de la Révolution française* a pu attirer l'attention de Proudhon sur la genèse et les métamorphoses de l'être collectif, et plus particulièrement sur le phénomène des Fédérations, il n'en est que plus étonnant qu'il ne revienne jamais par la suite sur ce qui fait la différence entre son idée de « fédération » et celle que présente Michelet.

Comment s'explique l'envoi de Michelet en mars 1851 ? Est-ce sentiment de solidarité du destitué du Collège de France envers le condamné pour insulte au Président de la République ? Il ne semble pas en tout cas s'être particulièrement intéressé à l'évolution intellectuelle récente de Proudhon, puisqu'il ne lit pas les *Confessions* avant juillet 1854...²⁵.

Les trois lettres de Proudhon qui suivent ont pour thème commun la compréhension mutuelle. Recevant début mai 1851 le « Cours » de Michelet²⁶, Proudhon répond surtout à la lettre qu'il a reçue auparavant, et déclare : « vous m'avez enfin compris, et j'en suis heureux »²⁷. Et, le 19 novembre, de Sainte-Pélagie cette fois : « vos paroles de 39 et 40 m'ont étourdi ; frais provincial, je ne comprenais rien à cette façon de juger les événements humains ; je croyais entendre un saint Jean débitant son Apocalypse [...] je vous suis maintenant »²⁸. Toutes ces réticences, que Michelet n'a évidemment pu connaître, n'étaient qu'un malentendu, que la mécompréhension d'un « provincial » non encore déniaisé...

C'est encore l'entente, ou le désir d'entente, qui est invoquée lors de l'envoi de l'*Idee générale de la révolution* :

J'ose croire que vous trouverez dans ces écrits un essai de réalisation de vos vœux les plus chers ; la liberté de l'homme illimitée, l'initiative populaire organisée à perpétuité ; la propriété foncière assurée au paysan [...].

Je ne vous parle pas de la substitution que j'ai faite de l'idée juridique du *contrat* au principe divin et transcendant d'autorité :

²⁵ Il note en effet le 26 juillet 1854 : « Lefebvre m'apporte les Confessions de Proudhon » (Journal, t. II (1849-1860), Gallimard 1962, p. 278).

²⁶ Vraisemblablement celui de 1849-1850, dont le thème était... les femmes !

²⁷ Lettre du 2 mai 1851, *Correspondance*, t. XIV, p. 167.

²⁸ *Ibid.*, p. 172.

c'est la partie la plus formidable de mon travail²⁹.

Mais le vocabulaire de l'entente, voire de la complicité dans l'accomplissement d'une tâche commune, est fort près ici de servir d'étiquette de contrebande ; si l'accord peut avoir lieu sur des motifs aussi généraux et généreux que la « liberté », « l'initiative populaire organisée », la « propriété foncière assurée au paysan », il est moins évident qu'il puisse s'effectuer sur les modalités de leur réalisation. Ce dont Proudhon est censé ne pas parler - la substitution du contrat au principe divin - et dont il est si fier, fait dresser l'oreille. La suite de la lettre revient en effet sur ce « principe divin ». Vous allez droit à une « réformation intégrale de l'idée de Dieu »³⁰, et néanmoins vous persistez dans un déisme qui fait illusion, alors qu'il n'est plus que verbal, est-il dit à Michelet, tandis que moi, Proudhon, « j'ai prélué, dans mon travail », à cette substitution de l'idée juridique au principe religieux.

Ainsi, en dépit de la formule finale, qui est demande d'indulgence « de l'écolier au maître », le reproche est-il présent, plus qu'à demi-mot, de demeurer trop religieux, de n'être pas assez radical. En bref, si la route reste, momentanément au moins, la même, Proudhon a le sentiment de s'y être avancé plus loin que Michelet...

III

La lettre du 19 février 1852 peut être symboliquement considérée comme un point pivot. Depuis la dernière visite de Michelet à Sainte-Pélagie a eu lieu le coup d'État, qui a rompu « le fil de toutes les relations, de toutes les idées » et laissé le « cœur [...] consterné ». Après l'abattement, il faut réagir et « travailler sérieusement à l'éducation de l'époque, et reprendre ab ovo à peu près tout le cercle de l'enseignement »³¹. En conséquence, Proudhon propose à Michelet de collaborer avec Quinet à une biographie universelle en 40 ou 50 volumes... qui ne verra jamais le jour.

Plus de trois ans séparent cette lettre de la suivante, et il semble bien que ce soit Michelet qui ait relancé les relations en envoyant à Proudhon les derniers tomes parus de son *Histoire de France* (Renaissance et Réforme). Proudhon prie son correspondant d'accepter en retour son *Manuel du spéculateur* et sa *Réforme des chemins de fer*, quoique ce soit là « matière trop rebutante » pour quelqu'un d'aussi éloquent. Est de la sorte exagérément souligné le contraste entre la hauteur de style et de pensée de Michelet, et le « positivisme » d'un homme qui a cru devoir, afin de s'attaquer à une époque mercantile, se faire le pionnier de la « science des intérêts »³². Quelle est, dans cette exagération, la part de reconnaissance d'un déséquilibre effectif de l'échange et des matières traitées,

²⁹ Lettre du 19 juillet 1851, *ibid.*, p. 169.

³⁰ *Ibid.*, p. 170.

³¹ *Op. cit.*, *ibid.*, p. 174 et p. 175.

³² *Op. cit. ibid.*, p. 181. Le thème reviendra dans la lettre du 6 janvier 1857 dans laquelle, pour remercier Michelet de l'envoi du tome XI de l'*Histoire de France*, Proudhon le prie d'accepter « une compilation de (s)a façon, sur les intérêts du jour » (*ibid.*, p. 185).

quelle est la part du reproche implicite de fuite dans l'idéalisme et les nuées, il est difficile de le déterminer.

L'année suivante, Proudhon reçut les tomes IX et X de l'*Histoire de France*, allant des guerres de religion à Henri IV. Michelet y pose notamment le problème de l'appel que purent faire à des forces étrangères tantôt les catholiques, tantôt les protestants. Proudhon répond :

Sur le secours de l'étranger, je suis plus hardi que vous : j'affirme l'orthodoxie de la justice, et je renie la patrie quand je la vois, fautrice des tyrans, applaudir au parjure et à l'assassinat, proscrire les meilleurs, faire une loi de l'ignorance, de la servitude et de la superstition. Bien loin que j'accuse Coligny, j'applaudirai plutôt à Coriolan. Où est la justice, là est la patrie³³.

Il est assez plaisant de se prétendre « plus hardi » que Michelet à ce propos, alors que l'affirmation contredit ses principes les plus chers, qui tendent, quoique ce ne soit pas toujours facile, à identifier la France et la Justice.

Proudhon se fait comme un malin plaisir de souligner que la convergence n'est pas assurée à tout coup. Et d'insister : évoquant la Saint-Barthélemy, la Ligue, la dictature de Richelieu, le despotisme oriental des Louis XIV et Louis XV, il s'écrie plaisamment : « si la France est la reine des nations, malheur sur l'espèce ! ».

Plus nette encore est la lettre de janvier 1860. Proudhon y déclare que, dans ce « monde en dissolution », il ne compte guère sur un réveil de « l'énergie française » : « la France cesse d'être initiatrice »³⁴. La Révolution se détache de la France, en même temps qu'elle s'arrache à un événement particulier où elle se serait à la fois résumée et accomplie. Elle n'est pas faite, suggère fortement Proudhon, elle est plutôt en train de se faire et d'entrer dans sa deuxième phase, la première s'étendant de Descartes à Hegel.

La Révolution n'est pas, ou n'est plus, simplement française, elle est l'œuvre d'un « certain nombre de radicaux français, allemands, russes, italiens » qui n'ont même pas besoin de se consulter; du même coup, elle cesse d'être un événement ponctuel, bien circonscrit, auquel il faut toujours revenir chercher l'inspiration, elle devient un processus qui se déploie et se dissémine avec autant d'ampleur que de patience. La Révolution est toujours pour Michelet « éclair », illumination, surgissement d'une nouvelle dimension ; elle est développement lent, progressif et incessant pour Proudhon.

Il n'est pas interdit de penser que le début de la lettre atténuée, voire dénie, les divergences relatives au rôle et à la place de la femme afin de compenser ou de « faire passer » une différence de lecture et d'appréciation qui entraîne et suppose des interprétations incompatibles, sinon antagonistes, de l'histoire, de la société et de la

³³ *Op. cit. ibid.*, p. 183.

³⁴ *Op. cit.*, p. 192.

politique. L'ultime lettre ne revient sur le concept de révolution que très indirectement, à travers une allusion aux ajouts qui font de *De la Justice* une « nouvelle œuvre », et « le point de départ d'une théorie nouvelle du Droit »³⁵. Quant à la question féminine, elle n'est abordée elle aussi que de manière latérale, mais avec une sécheresse qui dut étonner Michelet par la pudibonderie quasi puritaine qui s'y révèle. Nul doute que l'historien, s'enquérant de la santé de Madame Proudhon, l'ait qualifiée de « charmante » sans voir dans ces mots autre chose qu'une formule courtoise. « La pauvre créature, il se peut bien qu'elle soit bonne, je n'ai pas le droit de dire le contraire, mais *charmante*, elle vous prie, quant à elle, de rayer ce mot de votre dictionnaire »³⁶, réplique Proudhon. La phrase condense - exprime et retient à la fois - la sourde réticence de « l'époux et père souverain » envers l'auteur de *l'Amour* et de la *Femme*.

Pourtant, même lorsqu'il exprime à Michelet ses désaccords, Proudhon conserve vis à vis de lui une étonnante révérence, comme s'il se refusait à engager vraiment le débat en l'attaquant franchement et doctrinalement. Comme nous n'avons d'autres explications à proposer d'une telle distance respectueuse³⁷ que celles qui peuvent se présenter à l'esprit du lecteur, nous allons nous orienter maintenant vers l'étude de ce qui sépare les deux auteurs dans leurs analyses du mouvement révolutionnaire.

2. Fédérations et fédéralisme

I

L'*Histoire de la Révolution française* de Michelet retint l'attention de Proudhon par la genèse et les métamorphoses de l'être collectif qu'elle décrit, qui est porteur d'un Droit opposé à peu près en tout à la Grâce transcendante régissant la société jusque-là. Cet être collectif apparaît dans le mouvement des Fédérations, constitutif pour l'historien de « l'année miraculeuse » qui va de septembre 1789 à juillet 1790.

Le mouvement, d'abord défensif et dirigé contre les « brigands » et les aristocrates, dépasse vite ce stade pour devenir un mouvement de fraternité qui peu à peu gagne « tout le monde ». Le Livre III présente les obstacles successifs qui ont été autant de résistances à la Révolution: l'Église, les Parlements, la Reine et l'influence autrichienne, les royalistes, les officiers (surtout de marine)... Le mouvement est comme le fond qui réapparaît sans cesse pour réduire ces formes et les dissoudre.

Les Fédérations de novembre brisent les États provinciaux, celles de janvier finissent la lutte des Parlements, celles de février compriment les désordres et les pillages ; en mars, avril, s'organisent les masses, qui étouffent en mai et juin les premières

³⁵ *Op. cit.*, p. 195.

³⁶ *Ibid.*, p. 194. Notons toutefois que, détachée de son contexte, la phrase acquiert davantage encore la dureté d'un rappel à l'ordre.

³⁷ Et quelquefois frondeuse, mais justement, on ne fronde qu'une autorité établie que l'on ne cherche pas sérieusement à détruire.

étincelles d'une guerre de religion, mai encore voit les fédérations militaires, le soldat redevenant citoyen, l'épée de la contre-révolution, sa dernière arme, brisée... Que reste-t-il ? La fraternité a aplani tout obstacle, toutes les fédérations vont se confédérer entre elles, l'union tend à l'unité. Plus de fédérations, elles sont inutiles, il n'en faut plus qu'une : la France³⁸.

Cinq traits principaux caractérisent le mouvement.

1/ Il concerne « *tout le monde* ». Son grand cœur ne connaît pas l'esprit d'exclusion. Souvent, on part pour aller se battre, et les choses se transforment en fête à l'arrivée : des nobles eux-mêmes sont gagnés. Devant la vague de fond, les résistances se révèlent insignifiantes ; les égoïsmes sont balayés par le vent de fraternité. Aussi bien le mouvement n'a-t-il pas d'origine précise : il surgit partout en même temps.

2/ Il est pour cette raison *invincible*, il pulvérise ou transforme tous les obstacles. L'obstacle interdisait de se reconnaître comme semblables, comme frères : comme Français, par-delà les particularités bretonnes ou angevines... Les obstacles ne sont pas seulement socio-politiques, ils sont aussi géographiques. Voici par exemple les fleuves, naguère limites et entraves, qui deviennent voies de circulation et d'échanges : « ils mettent les hommes en rapport d'idées, de sentiments, autant que de commerce »³⁹.

3/ L'organisation qui naît est spontanée, ce qui signifie trois choses : a) qu'elle émane d'en bas, de l'instinct populaire le plus profond. N'étant pas suscitée d'en haut, elle est révélatrice de l'essence même du peuple, qui surgit pour la première fois sur la scène avec la manière d'être, de voir et de sentir qui lui est propre ; b) qu'elle contient et développe sa loi inhérente. Elle produit de la sorte des associations de villages se garantissant secours mutuels contre brigands et affairistes. En ce sens fondamental, « spontané » signifie : qui précède la loi, toujours venue d'en haut. Ici, l'ordre habituel s'inverse : la loi reconnaît, suit, couronne, ce qui vient d'en bas. L'Assemblée est pour la période « le greffier » de la France. Nul doute qu'il s'agisse pour Michelet du bon ordre des choses. Il affirmera que l'organisation en municipalités et départements naît de la sorte ; c) qu'elle est naturelle : en harmonie, et avec l'homme, et avec la nature, qui se trouve ainsi rendue à elle-même (il faudrait faire ici le parallèle avec le Livre III de l'*Histoire de France*, qui est comme on sait un « tableau » géographique du pays dans sa diversité et son unité). Nature de l'homme et nature naturelle viennent ou reviennent enfin à la vie.

4/ Une vie est pour Michelet d'autant plus haute - d'autant plus vie - qu'elle est plus centralisée. Ici, « tout gravite autour de l'unité ». Le mouvement, à l'encontre de tout désordre et de toute anarchie, est *pur amour de l'unité*, du semblable, de la nature et de la patrie. Il aspire en conséquence à converger vers Paris, qui est le centre naturel, préinscrit aussi bien dans la nature que dans l'histoire.

³⁸ Ed. cit., t. I, p. 404.

³⁹ *Ibid.*, p. 327.

5/ Le cinquième trait est le plus synthétique, il résume et condense tous les autres en en révélant le sens : c'est une *nouvelle religion* qui apparaît là. Le vocabulaire employé est d'emblée à tonalité religieuse : « tout part comme au temps des croisades ». Quant à la destination, « mieux que celle de Judée, c'est la Jérusalem des cœurs, la sainte unité fraternelle [...] la grande cité vivante, qui se bâtit d'hommes »⁴⁰. C'est bien à un miracle qu'il nous est donné d'assister, le miracle de la sociabilité, qui est en même temps le « retour à la nature ».

Simple métaphore due à l'exaltation ? Michelet est explicite, un nouvel Évangile a surgi. L'ancien établissait une liberté intérieure inactive, l'égalité dans l'obéissance, et la résignation ; il reposait sur la Grâce, qui est don arbitraire de Dieu. Le nouveau établit une liberté active, une égalité d'hommes libres, et la justice ; il repose sur le Droit.

Il serait par trop abusif et caricatural d'affirmer que Proudhon accepte les trois premiers traits et rejette les deux derniers : si le rejet est effectif, l'acceptation est à nuancer fortement. Michelet a sans doute le rare mérite de souligner le rôle du peuple tout en refusant le jacobinisme⁴¹, mais le mouvement fraternel qu'il décrit ressemble fort à ce que l'auteur de *l'Idée générale de la Révolution* attaque vigoureusement en 1851 sous le nom d'« Association ». L'« Association » est la reconstitution imaginaire de la société sous le signe d'un amour et d'une harmonie égalitaire qui ne sont que de nouveaux masques du religieux⁴², car ils demeurent vagues et surtout improductifs.

Proudhon ne manque jamais, après 1851, de répéter que 1789 fut fédératif. Ainsi, en avril 1860 : « la Révolution de 1789 est fédérative ; elle s'est affirmée comme telle dans ses fédérations. Elle est donc anticentralisatrice, antiunitaire... »⁴³. Il écrit toutefois dans *Du Principe fédératif* : « l'Assemblée nationale, usurpant tous les pouvoirs, et se déclarant constituante donna le signal de la réaction contre le fédéralisme... »⁴⁴. Cela, à partir du Serment du Jeu de Paume, soit le 20 juin 1789. Proudhon ne saurait donc, au rebours de Michelet, considérer l'Assemblée de ce temps et de sa suite comme « le greffier » de la France. Sieyès refoule dans son germe la confédération nationale en créant les

⁴⁰ *Ibid.*, p. 306.

⁴¹ Le premier signe perceptible du rapprochement avec Michelet est, dans l'œuvre publiée de Proudhon, cette phrase du Post Scriptum ajouté en 1851 aux *Confessions d'un révolutionnaire* : « dans ses écrits révolutionnaires, le grand historien Michelet achève de dévoiler le mystère doctrinaro-jacobin, et prophétise l'avènement du peuple » (*Op. cit.*, éd. M. Rivière, p. 370).

⁴² Voir *Idée Générale de la Révolution au XIX^e siècle*, Troisième Etude : « Du principe d'Association ». Michelet note dans son *Journal*, à la date du 1^{er} août 1851 (*Journal*, t. II, Gallimard 1962, p. 167) : « lu Proudhon » : il s'agit de *l'Idée générale*... Michelet ne fait malheureusement aucun commentaire.

⁴³ Nouvelles de la Révolution, in *De la Justice...*, 3^e étude, Les Biens, éd. cit., t. 2, p. 155. Faire des Fédérations de 1789-1790 un mouvement « fédératif » est évidemment anti-michelettien au possible...

⁴⁴ *Du principe fédératif* (Marcel Rivière & Cie, nouvelle édition, 1959, p. 366).

départements, dont l'organisation ne répond en conséquence nullement à un mouvement spontané : le divorce entre le bas et le haut est présent dès le départ. Proudhon ajoute que la confédération était prête à renaître, s'il se fût trouvé un homme pour la définir. Le spontané de Michelet n'a pas besoin d'être défini ou de se définir ; celui de Proudhon en a besoin pour advenir.

Au vrai, Proudhon n'étudie jamais en détail le mouvement des Fédérations de 89-90. Il est donc impossible d'opposer terme à terme un de ses textes à celui de Michelet. Il est seulement possible d'induire que ce qui a certainement attiré son attention est ce sur quoi l'historien passe sans s'y arrêter: l'impulsion « d'en bas », et les pactes entre municipalités. Ce sur quoi insiste Michelet, la communion dans laquelle se transcendent les particularités, se situe aux antipodes de ses conceptions.

II

Si les Fédérations michelettiennes transforment effectivement un certain nombre de choses, elles produisent pour le reste une sortie hors du quotidien, une élévation exaltante et passagère dont il faut descendre à un moment. Si émouvante que soit la fête, il faut, le soir venu, se préparer à reprendre le travail. Le mouvement trouve son acmé en dépassant le domaine des contingences et en se coupant du domaine des activités laborieuses (l'école, telle qu'elle est pensée ou rêvée dans *Le Peuple*, est, de manière comparable, vue comme une neutralisation idéale et passagère des différences entre riches et pauvres, tous côte à côte et égaux sur les bancs de la classe).

Les différences sont (passagèrement) neutralisées et dépassées dans un processus qui s'achève dans une communion. Le propre du peuple, ce qui fait son essence et sa spontanéité, est moins dans cette optique le travail que l'instinct. *Le Peuple* y insistait en 1846 : l'instinct est simple, il a une vision globale, synthétique, du monde, il répugne à l'analyse, il entretient une proximité à la nature, les idées qui naissent de lui sont déjà quasiment des actions⁴⁵.

L'instinct, comme ce qui en émane - le mouvement des Fédérations par exemple - est tout entier du côté du synthétique et du naturel. La réflexion, c'est-à-dire l'analyse, les définitions, les formules, etc. ne sauraient venir que d'ailleurs: du haut, des élites. L'unité vivante se crée lorsque le haut écoute et accepte ce qui arrive du bas, l'éclaire, l'analyse et le formule, en est « le greffier », comme il arrive entre septembre et juillet 1790.

Le Proudhon des *Contradictions économiques* réfutait déjà l'existence d'un « instinct » du peuple. La position du Proudhon de *De la Justice* sera plus complexe. Un passage de la 5^e étude renvoie au début du *Peuple* : « lisez Michelet, racontant la tournée du paysan, le dimanche, autour de sa terre : quelle jouissance intime ! quels regards ! »⁴⁶. Toutefois,

⁴⁵ *Le Peuple*, notamment 2^e partie (éd. cit. p. 149 et sq.). Sur les rapports du synthétique et de l'analytique, nous nous permettons de renvoyer à notre article « Les deux sexes de l'esprit (Analyse et synthèse chez Michelet) », Les Travaux de l'Atelier Proudhon n° 5, EHESS, 1987.

⁴⁶ *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, 5^e étude (Ed. Marcel Rivière, t. 2, p. 403).

d'une part cette « communion avec la nature » ne fait guère qu'ajouter un argument d'ordre psychologique aux arguments socio-économiques qui légitiment une certaine propriété ; d'autre part, Proudhon n'écrirait sans doute pas, comme Michelet, que la terre « rapporte parce qu'elle est aimée » : il décrit plutôt une co-appartenance de la terre et du paysan qui repose sur un travail ancestral. Aussi bien ce qui caractérise le peuple n'est pas pour lui l'instinct, mais le travail.

On en inférera qu'il ne s'agit pas, qu'il ne s'agit jamais de rechercher un espace neutralisé situé hors ou au-dessus des soucis quotidiens ; bien plutôt faut-il garder en vue ce quotidien et lui permettre de s'auto-organiser. L'exemple le plus net est celui de l'éducation ; loin de militer pour une école qui effacerait momentanément les différences en se séparant du domaine du travail, Proudhon est partisan d'un apprentissage par immersion dans les pratiques et les activités laborieuses. En d'autres termes, il ne procède pas par abstraction hors de la vie de tous les jours, il n'est pas l'homme des fêtes, ni même de ce « dimanche » dont profite le paysan michelettien pour faire son tour du propriétaire.

Lorsqu'il parle de l'instinct, il y voit certes « une intuition simple, unique, synthétique » où se mêlent la compréhension et l'action. Mais cette intuition n'appartient pas en propre au peuple, elle appartient à l'homme en général tout en étant diverse en chacun. Contrairement au castor, à l'oiseau ou à l'abeille, ce que l'homme construit grâce à l'instinct n'a rien de « prédéterminé », d'uniforme ou de conventionnel : « dès lors il cesse de s'entendre avec ses semblables [...] il ne s'entendrait pas avec lui-même, si, variant à l'infini l'application de son idée intérieure, il n'apprenait en même temps à s'en rendre compte, en un mot s'il ne l'analysait pas »⁴⁷. L'analyse, c'est-à-dire aussi bien le langage que les échanges, l'intelligence du monde que l'auto-compréhension de l'homme, naît, et ne peut pas ne pas naître, d'une réflexion du travailleur sur son activité.

Il s'ensuit une deuxième différence avec Michelet : tout, et la philosophie elle-même, provenant de l'« industrie » humaine, les élites n'ont plus, en droit, le monopole de l'analyse ou de la formulation. Proudhon, à partir de ces prémisses, doit expliquer deux choses :

1. que le travail, activité-mère, a été dévalorisé au profit de fictions et d'abstractions, au point que les travailleurs ne croient plus en eux-mêmes (c'est bien, soit dit au passage, une telle fiction encore que le concept d'« Association », qui instaure un amour éthéré, sans prendre en compte les activités et les échanges concrets) ;

2. que les sciences, et les lumières qui en découlent, procèdent du travail, puisqu'elles opèrent par expérimentations opérées sur le réel à partir d'idées. Comme elles sont au principe de la Révolution, il est logique que l'idée directrice de celle-ci se trouve d'une part formulée (dans les articles 10 et 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen notamment) en haut, et d'autre part, sous forme latente, inexprimée, en bas (chez les travailleurs pris en tant que tels, qui devront donc sortir de la mutité où ils ont

⁴⁷ *Ibid.*, 6^e étude (éd. cit. t. 3, p. 79).

été tenus).

L'analyse qui naît aussi bien du travail proprement dit que des Lumières et de l'expérimentation, est corrélative d'échanges d'arguments et de discussions où chacun est conduit à sortir de son absolu et à relativiser son être et ses positions⁴⁸. Ainsi, non seulement la dualité michelettienne entre peuple et élites peut être, en droit, réduite, mais encore il ne faut surtout pas neutraliser les différences dans un mouvement d'exaltation : il faut les faire s'exprimer. Non que Proudhon refuse a priori l'unité : celle-ci n'est pas exclue, mais seul le heurt de la polémique permet d'y parvenir. Il ne s'agit d'aucune façon de redoubler le réel par un imaginaire religieux ; il s'agit de s'attacher au réel, au local, à la relativisation des points de vue par leur mise en réseau. Ici s'enracine, contre l'Unité michelettienne, le fédéralisme proudhonien⁴⁹.

III

La France révolutionnaire crée, ou plutôt *est* par elle-même pour Michelet une nouvelle religion, qui s'oppose en tous points à l'ancienne. Les fêtes des Fédérations qui ont lieu hors de Paris relèvent du miracle, de l'entrée dans une « *vita nuova* » : tous sont présents, discordes et différences sociales ont disparu dans une « universelle église » où se réconcilient l'homme, la nature et la patrie. « Ainsi finit le meilleur jour de notre vie », s'écrient, le soir, des fédérés de province⁵⁰. Le compte-rendu de la Fête des Fédérations qui se déroula à Paris le 14 juillet 1790 a une tonalité tout autre. Il pleut, il y a des longueurs, le roi est maladroit... L'unité semble être une chute par rapport à l'élan vers l'unité. Le lecteur sent quelque chose de factice et de clinquant, que Michelet sous-entend, mais n'explicite pas.

La conception de Michelet élève le semblable au-dessus des différences ; elle est unitaire, et non fédéraliste. Le fait apparaît clairement au début du livre X, qui traite de l'unité de la patrie. Le roi vient d'être exécuté ; or, l'unité jusqu'alors, c'était lui. Fausse unité cependant, qui dissimulait une « désunion réelle »⁵¹. La faible unité (fédérative) des Etats-Unis et de la Suisse, n'étant qu'une « discorde consentie », est inacceptable. Michelet aime si peu le fédéralisme qu'il en arrive à accuser les Jacobins eux-mêmes d'y tomber, puisqu'ils s'appuient sur Paris, voire sur une fraction de Paris, contre le tout de la nation. Monarchisme et fédéralisme sont donc renvoyés dos à dos.

La France, être vivant, doit être Une. Visiblement, l'unité nouvelle, à valeur religieuse, devrait émaner du mouvement des Fédérations. En son lieu et place adviendra l'unité machinique des Jacobins. Pourquoi l'unité, l'unité vivante, n'a-t-elle en fin de compte pu triompher en 1790 ?

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Dès la 4^e étude de *De la Justice* (éd. cit., t. 2, p. 287-288), Proudhon écrit que le fédéralisme doit remplacer la société chrétienne.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 412.

⁵¹ *Ibid.*, p. 195.

La description de la Fête des Fédérations du 14 juillet 1790 laisse une impression de malaise diffus. Le Champ de Mars où elle se tint est pourtant, si on en croit la Préface de 1847, un haut lieu de pèlerinage et de méditation pour l'auteur quand, les vacances universitaires venues, « le travail pèse, et la saison s'alourdit » :

[...] la Révolution a pour monument... le vide.
Son monument, c'est ce sable aussi plan que l'Arabie... Un tumulus à droite et un tumulus à gauche, comme ceux que la Gaule élevait, obscurs et douteux témoins de la mémoire des héros...
Le héros, n'est-ce pas celui qui fonda le pont d'Iéna ? Non, il y a ici quelqu'un de plus grand que celui-là, de plus puissant, de plus vivant, qui remplit cette immensité.
« Quel Dieu ? On n'en sait rien... Ici réside un Dieu ! ».
Oui, quoiqu'une génération oublieuse ose prendre ce lieu pour théâtre de ses vains amusements, imités de l'étranger, quoique le cheval anglais batte insolemment la plaine... un grand souffle la parcourt que vous ne sentez nulle part, une âme, un tout-puissant esprit...
Et si cette plaine est aride, et si cette herbe est séchée, elle reverdira un jour.
Car dans cette terre est mêlée profondément la sueur féconde de ceux qui, dans un jour sacré, ont soulevé ces collines, le jour où, réveillées au canon de la Bastille, vinrent, du nord et du midi, s'embrasser la France et la France, - le jour où trois millions d'hommes, levés comme un homme, armés, décrétèrent la paix éternelle⁵².

L'esprit, le souffle, habite un lieu vide, ce qui signifie qu'il est « en nous, dans nos âmes ». Et pourtant, il est exposé au risque de l'oubli : la France s'est oubliée elle-même, « sa propre tradition lui est échappée »⁵³. L'histoire qu'écrivit Michelet ne se veut pas retranscription détachée ; elle se veut animée par son objet (qui en est le « tout-puissant interprète ») et elle veut avoir des conséquences pratiques, puisqu'il s'agit de ramener la nation à elle-même en y ramenant l'esprit.

Le Dieu reviendra pour peu que renaisse la foi en lui. La foi, en l'occurrence, est aussi et d'abord la foi en soi, la foi de la France en elle-même. « Le jour où, se souvenant qu'elle fut et doit être le salut du genre humain, la France s'entourera de ses enfants et leur enseignera la France comme foi et comme religion, elle se retrouvera vivante, et solide comme le globe », disait *Le Peuple*⁵⁴.

La vie, l'unité, l'harmonie sont atteintes lorsque, répétons-le, « les classes cultivées,

⁵² *Histoire de la Révolution française*, éd. cit. t. I, p. 1-2.

⁵³ *Ibid.*, p. 3.

⁵⁴ *Op. cit.*, 2^e partie, VI, p. 229.

réfléchies, accueillant et adoptant les hommes d'instinct et d'action reçoivent d'eux la chaleur, et leur prêtent la lumière»⁵⁵. C'est ce qui aurait dû advenir dans l'évidence en 1790. Le premier chapitre du livre IV, qui suit donc immédiatement le livre consacré aux Fédérations, s'intitule : « pourquoi la religion nouvelle ne put se formuler ». Réparait la division des classes et des opinions ; la bourgeoisie prend peur, les prêtres et la propagande anglaise commencent leur travail de sape, etc.

Les causes importent moins pour notre sujet que le constat selon lequel il fut impossible de formuler la religion nouvelle. Elle était là, pourtant, visible... « Ainsi finit le meilleur jour de notre vie » : il n'est pas possible de se maintenir à cette hauteur, il n'est possible après cela que de redescendre, de toute façon il faut retourner au travail. Ce mot des Fédérés au soir de la fête (en province), Michelet le reprend à son compte dans une incise qui termine le chapitre : « il (ce chapitre) est fini, et rien de semblable ne reviendra pour moi. J'y laisse un irréparable moment de ma vie, une partie de moi-même, je le sens bien, qui restera là et ne me suivra plus ; il me semble que je m'en vais appauvri et diminué »⁵⁶.

Quelque chose d'unique a été vécu. Michelet pose la question de savoir si un tel moment pouvait durer, sans y répondre de façon explicite. C'est que le véritable problème n'est pas de pérenniser le moment (ce qui, du reste, est sans doute impossible), mais d'en formuler et d'en retenir le sens. Or, à la tombée de ce soir, nulle chouette de Minerve ne s'est élevée; le philosophe a manqué, et c'est l'historien qui le remplace en donnant la formule... mais avec un demi-siècle de retard.

Le décalage rend l'histoire possible (qu'aurait-elle à faire si tout avait été dit ?) et en même temps nécessaire (il faut dire ce qui ne l'a pas été, ou mal); mais inversement l'histoire a pour tâche de résorber le décalage, d'amener l'esprit et son concept (sa formulation) à se rejoindre enfin. En schématisant quelque peu, on a le cercle suivant : lorsque la ferveur est là (de septembre 89 à juillet 90) manque la formule ; lorsque la formule est donnée (par Michelet, en 1846 et 1847), la ferveur s'est retirée. L'histoire est le médium de la résurrection promise et, en attendant, le substitut de la nouvelle religion.

Il reste que l'Unité, la Patrie (la France), la Vie et la Justice coïncident en Droit, et qu'il faut revenir au moment où ce Droit a été proche d'advenir pour comprendre la Révolution et avoir quelque chance de renouer avec son esprit.

Au rebours du « mystique » Michelet, Proudhon se veut un réaliste. Ce n'est pas, pour lui, la « formule » qui a manqué, puisqu'elle est dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Ce qui a manqué, ce qui manque encore, c'est le lien entre cette formule et le travail. *De la Justice* est en grande partie consacré à restituer ce lien. Il ne peut se recréer que si le travailleur, prenant ou reprenant conscience de la valeur créatrice de son activité, lui prête toute son attention, et enclenche de la sorte le mouvement de l'analyse et de la réorganisation.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 191.

⁵⁶ *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 412.

La réorganisation ne s'effectuera pas dans l'exaltation, mais dans la progressive reconnaissance de la « nature des choses », reconnaissance qui rendra au travailleur à la fois la parole et la dignité, en faisant de lui, par l'intermédiaire des contrats, toujours égalitaires et liés à des activités bien circonscrites dans le temps et dans l'espace, qu'il passera avec d'autres travailleurs, un créateur de droit. Ainsi, de proche en proche, et de bas en haut, une société de justice se constituera, sans que pour autant cette société se fige, puisque sans cesse de nouveaux contrats, portant sur de nouveaux objets, apparaîtront, nécessitant l'apparition corrélative de nouvelles formes de droit.

La Justice, pour Proudhon, n'existe qu'en tant qu'elle informe des pratiques sociales de production et d'échanges : elle n'existe qu'incarnée dans des collectifs vivants. Le collectif peut bien, au bout du compte, correspondre à ce qui existait jusque-là géographiquement sous le nom de « nation ». Néanmoins :

1/ la pluralité et de la diversité du bas priment sur l'unité du haut, qui ne peut en être que la résultante ;

2/ un collectif, fût-il « national », n'est digne de ce nom qu'en tant qu'il est, et demeure, informé par la justice ; c'est dire que la justice, à travers les principes d'égalité et de diversité, est plus fondamentale que la « nation », et permet, le cas échéant, de la juger sévèrement ;

3/ la « nation » est susceptible d'être intégrée à un collectif plus vaste qu'elle, moyennant le respect des mêmes principes de justice.

Michelet vise à une unité organique, fondée sur l'échange entre haut et bas, élites et peuple, qui baignerait l'existence quotidienne dans une exaltante religiosité où la nation réaliserait la synthèse du particulier et de l'universel. Proudhon, fédéraliste, vise à un échange généralisé dans une quotidienneté enfin organisée, où chacun pourrait, hors religion, et même hors religiosité, être soi. La nation est de la sorte relativisée, le modèle étant susceptible d'un développement universel.

Les deux logiques peuvent se croiser, elles n'en sont pas moins fondamentalement dissemblables, et conduisent leurs auteurs à des difficultés très différentes. Là, une unité qui n'arrive pas vraiment à s'incarner, et qui vaut surtout comme promesse de sa propre résurrection ; ici, un fédéralisme qui se heurte aux préjugés nationaux et, il faut bien le dire, à une certaine inertie ouvrière⁵⁷...

⁵⁷/ Proudhon en prend acte dans ces passages de *De la Justice* où il reconnaît que sa démonstration selon laquelle travail, idées et liberté sont liés en profondeur, est impuissante à focaliser l'attention de l'ouvrier sur son travail, c'est-à-dire à impulser le mouvement de réorganisation. Il faudrait que l'art et l'éloquence donnent à la démonstration l'attrait de l'idéal pour que la reconstruction s'enclenche. A la fin de la 9^e étude, il précise qu'après 1789, deux tâches s'imposaient aux littérateurs: 1/ dégager, par investigation scientifique, le sens de la Révolution ; 2/ remplacer l'idéal ancien par une idéalisation nouvelle. Michelet sera placé du premier côté, entre Augustin Thierry et Adolphe Thiers...

3. Conclusion

Le plus étonnant reste qu'il n'y eut pas vraiment de heurt entre les deux conceptions. Cela ne surprend guère de la part de Michelet, homme peu porté à la polémique : quand, par exemple, il se dégage de l'éclectisme cousinien, il ne le fait pas en se retournant contre le maître, il se contente de déplacer les concepts, de les conduire à signifier autre chose, sans insister sur la distance qu'il est en train de prendre. Mais de la part de Proudhon, si enclin à transformer sa correspondance en espace de débats ? Peut-être, pour lui, le combat prioritaire était-il ailleurs. Peut-être, aussi, avait-il trop conscience de devoir beaucoup à Michelet pour se retourner contre lui. Peut-être, également, ce qu'il appelait - comme beaucoup d'autres - le « mysticisme » de ce dernier lui était-il trop étranger pour qu'il prît la peine de l'attaquer. Peut-être, enfin, répugna-t-il à attaquer franchement l'homme qui lui envoya son œuvre capitale à un moment particulièrement difficile pour lui, et qui vint le voir en prison.

Toujours est-il que deux chemins divergents se sont croisés en un lieu qui pour nous continue d'être problème, puisqu'il se nomme « fédération », à moins que ce ne soit « fédéralisme ».